

## QUELQUES INFORMATIONS DE RENTREE...

Madame, Monsieur

Votre enfant vient de faire sa rentrée. Voici quelques informations sur le fonctionnement de l'école.

### Pour nous joindre :

#### **ECOLE PUBLIQUE PRIMAIRE COTE DES GRANGES**

16, Avenue du Général de Gaulle 37160 DESCARTES

Tél: 02-47-59-74-12

Courrier électronique : [ec-cote-des-granges-descartes@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-cote-des-granges-descartes@ac-orleans-tours.fr)

Site internet de l'école : <http://ec-cotedesgranges-descartes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

### Equipe pédagogique :

CP : Mme DELFOUR

CP-CE2: Mme DEFORGES / Mme JAMES (les jeudis et vendredis) AESH Mme GEORGET

CE1-CE2 : Mme WERY

CM1-CM2 A : Mme LASCOMBES / Mme COUSTIER (vendredi)

CM1-CM2 B : Mme BARREAU / AESH Mme CARRE

ULIS : Mme COUVAL / AESH : Mme BERTHELOT / Mme BERTRAND

Réseau d'aide / Maîtresse G: Mme PREAU

Réseau d'aide / Psychologue scolaire : Mme CARMAN

ZIL : Mme RUE

### VACANCES 2022/2023

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>RENTREE</b>   | Jeudi 1 septembre 2022                             |
| <b>TOUSSAINT</b> | Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre 2022      |
| <b>NOEL</b>      | Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023 |
| <b>HIVER</b>     | Du samedi 11 février au lundi 27 février 2023      |
| <b>PRINTEMPS</b> | Du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023             |
| <b>SORTIE</b>    | vendredi 07/07/23                                  |

Pas de classe le vendredi 19 mai 2023 (pont de l'ascension)

### HORAIRES :

|          | 7h30 - 8h35  | 8h45 - 11h45 | 11h45 - 13h20 | 13h30 - 16h30 | 16h30 - 17h30                 | 17h30-18h30           |
|----------|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------------------------|-----------------------|
| LUNDI    | Accueil péri | classe       | cantine       | classe        | Etude dirigée ou Accueil Péri | Accueil Péri-scolaire |
| MARDI    | Accueil péri | classe       | cantine       | classe        | Etude dirigée ou Accueil Péri |                       |
| JEUDI    | Accueil péri | classe       | cantine       | classe        | Etude dirigée ou Accueil Péri |                       |
| VENDREDI | Accueil péri | classe       | cantine       | classe        | Etude dirigée ou Accueil Péri |                       |
| École    |              | mairie       |               |               |                               |                       |

**Accueil des élèves** : matin à partir de 08h35 après-midi à partir de 13h20

Semaine de 4 jours

**Activité Pédagogique Complémentaire** : 16h30-17h30 sur proposition des enseignants

**Accueil périscolaire assuré par la mairie** : 7h30-8h35 / 16h30 - 18h30

**Etudes dirigées** : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h30/16h40-17h30 sur inscription

### ETUDES DIRIGEES :

Une **étude dirigée** gérée par la mairie et assurée par les enseignants sera organisée **les lundi , mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30** . L'inscription vaut pour l'année et la fréquentation doit être régulière.

### Inscription cantine , accueil périscolaire :

La cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par la mairie. Pour manger à la cantine, votre enfant doit obligatoirement être inscrit sur le site de la mairie.

### Relations parents/enseignants

**Une réunion d'information** aura lieu prochainement ainsi qu'une rencontre avec l'enseignante de votre enfant. Afin d'éviter les trop grands rassemblements, nous vous demandons, dans la mesure du possible, qu'un seul des deux parents soit présent et de ne pas emmener vos enfants.

Nous avons échelonné ces réunions. Il n'y aura pas de plénière. Les informations administratives seront communiquées par l'enseignante de la classe ainsi que la date retenue.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en cas d'interrogation, de problème...La directrice est également à votre disposition. Ses journées de décharge sont le **jeudi et le vendredi**.

Merci de prendre le temps de **remplir les fiches de renseignements** sur votre enfant et de nous **signaler tout changement** le plus rapidement possible. Merci de **signer tous les mots** du cahier de liaison (cahier rouge) de votre enfant, seul moyen pour nous d'avoir la certitude que vous en avez pris connaissance. Ce cahier peut aussi vous servir pour transmettre une information ou prendre rendez-vous.

### Fréquentation scolaire

Une **présence régulière** est **indispensable** au bon déroulement de la scolarité de votre enfant et est **obligatoire**. En cas d'absence, vous devez **impérativement justifier** cette dernière.

- Prévenir le matin même : téléphone, mot confié à un autre élève

- **Justifier ultérieurement dans les 48 heures par écrit** en utilisant les coupons à cet effet ou le cahier de liaison en fournissant le motif.

Au delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, l'inspection académique est tenue informée.

### Assurance scolaire

Toutes les familles doivent être en possession d'un **contrat d'assurance responsabilité civile** qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant. Pour certaines activités (**sorties facultatives**, classe de découverte...), une **assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE (INDIVIDUELLE ACCIDENT)** est **obligatoire**. Elle est également vivement recommandée pour garantir les dommages que votre enfant pourrait subir sans tiers responsable. Vous devez donc nous fournir une **attestation** certifiant que votre enfant est garanti à la fois en **responsabilité civile** et en **individuelle corporelle** le cas échéant.

### Matériel scolaire

Les livres confiés à votre enfant par l'école sont placés **sous votre responsabilité**. Merci de bien vouloir aider votre enfant à en prendre soin et les couvrir à la rentrée.

### Marquage des vêtements

Merci de bien vouloir **marquer** de manière indélébile ou inamovible **les effets de votre enfant**. Dès qu'une disparition est constatée, la signaler aux enseignants. Chaque année, de nombreux vêtements sont laissés à l'école.

### Parasites

Aucune école n'est à l'abri des **poux**. Merci de rester très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant sa chevelure si besoin.

### Elections des représentants de parents d'élève au conseil d'école

Le conseil d'école se réunit trois fois par an. Vous élirez **le vendredi 7 octobre 2022** vos représentants parmi les parents d'élèves qui auront déposé leur candidature. **Il y a 2 représentants par classe**. N'hésitez pas à nous faire part de votre candidature.

Les informations sur les modalités d'inscription, le vote vous parviendront le moment venu.

### Coopérative scolaire

Une **coopérative d'école** et des coopératives de classe permettent la mise en place de projets des enseignants et des élèves (achat de matériel, spectacle, sortie scolaire, classe découverte...)

Des manifestations (marché de Noël, vente de billet de tombola, programmes...) permettent de récolter des fonds. Les familles peuvent également verser des dons. Votre aide nous est très précieuse.

**Bonne rentrée à tous.**  
L'équipe enseignante

|                            |
|----------------------------|
| Signatures<br>des parents: |
|----------------------------|